

Krishna B. Bhattachan

L'Assemblée constituante divisée entre « Processus » et « Accord »

En 2014, les 601 membres de la deuxième Assemblée constituante (AC) ont été divisés entre le camp du pouvoir et celui de l'opposition, discutant le choix entre une « démarche de processus », ou un « démarche de recherche d'un accord ». Le premier met l'accent sur l'adoption d'une nouvelle Constitution avant le 22 Janvier 2015, la résolution des différends restants étant assurée via un vote (règle de la majorité), tandis que le second vise la recherche d'accords politiques plus larges, faisant valoir que cette approche est une condition préalable pour faire respecter l'engagement au processus de paix en cours et l'esprit de la Constitution provisoire.

Le camp du pouvoir comprend les partis au pouvoir c'est à dire conjointement, le Congrès népalais et le Parti communiste népalais (*Communist Party of Nepal - CPN*) - Marxiste-léniniste uni (*Unified Marxist-Leninist - UML*), et soutenu par d'autres partis politiques qui, ensemble, rassemblent une majorité des 2/3 des 601 membres de l'AC. Le camp de l'opposition comprend 19 partis politiques dirigés par le Parti communiste unifié du Népal (*Unified Communist Party of Nepal - UCPN*) maoïste, soutenu par les Madhesi et les partis politiques autochtones. Ce camp s'oppose à la «démarche processus» comprenant une décision sur les différends via un vote à l'AC.

La raison principale est que, dans la première AC, les maoïstes et les partis politiques Madhesi avaient une majorité des deux tiers, mais ne poursuivaient pas une «démarche processus" (règle de la majorité), et à la place optaient pour une recherche de consensus " démarche de recherche d'un accord ".

Dans la deuxième AC, le Congrès népalais et le PCN-UML veulent passer par le "processus" (droit de vote), car ils croient qu'ils ont une majorité confortable afin de pouvoir modifier la Constitution.

La tâche principale de la présente AC était de tenter de résoudre, par des processus formels et informels, les questions litigieuses restantes, y compris le fédéralisme, une restructuration de l'État, le système électoral et judiciaire. Ce travail reposait sur le Comité des accords et dialogue politique (*Political Dialogue and Agreement Committee*) de l'AC.

Malgré le fait d'affirmer que 90 % des résultats des travaux de la première Assemblée Constituante ont été repris par la deuxième AC, les partis au pouvoir se sont très fortement opposés à la fois aux 14 provinces *identitaires* recommandés par la première AC (voir Le Monde autochtone 2011), et aux 10 provinces *identitaires* recommandées en 2012 par la Commission de restructuration (*State Restructuring Commission*) de l'État formée par la première AC.

Au lieu de cela, ils ont proposé 5 à 7 provinces définissant les provinces en fonction de critères *géographiques*, sans séparer, dans ce processus, la plaine du Terai des collines.

Ils se sont aussi opposés entièrement à un système électoral à la proportionnelle, que les peuples autochtones souhaitent afin de pouvoir assurer une représentation adéquate des groupes marginalisés.

Ils voulaient aussi annuler certaines dispositions de la constitution provisoire et les accords passés avec les mouvements des peuples autochtones Madhesis, les musulmans et les Dalits, y compris l'article 138 de la constitution provisoire¹, remplaçant le terme «laïcité» par celui de «liberté religieuse».

L'année s'est terminée avec une division accrue, laissant prévoir deux possibilités : l'une est de rester dans l'impasse, car l'AC a théoriquement encore trois ans de mandat, l'autre étant que les partis au pouvoir utilisent la force, y compris l'armée, pour imposer une nouvelle Constitution qui nierait les droits des peuples autochtones, les Madhesi,² les Dalits, les musulmans et autres minorités. Si cela se produisait, ceci pourrait provoquer des réactions violentes.



Décision de la Cour suprême sur la représentation des peuples autochtones

Le 28 avril 2014, la Cour suprême du Népal a rendu un arrêt relatif à la nomination des 26 membres de l'AC qui restait à être nommés directement par le gouvernement,³ en ligne avec une directive de 2013 garantissant la représentation directe des peuples autochtones dans le processus constitutionnel.⁴ La Cour a jugé que les candidatures doivent inclure les peuples autochtones qui n'avaient pas été représentés dans un scrutin uninominal majoritaire à un tour «first-past-the-tour» et les élections de représentation à la proportionnelle, ainsi que d'éminentes personnalités qui ne soient pas membres de partis politiques.

Le gouvernement et les principaux partis politiques ont largement ignoré la directive, et ont désigné des personnes qui étaient soit membres de leurs partis ou parents et amis des

dirigeants de ces partis politiques respectifs. Le CPN-UML (*Communist Party of Nepal - Unified Marxist-Leninist*), cependant, a nommé le secrétaire général de la Fédération népalaise des nationalités autochtones (*Nepal Federation of Indigenous Nationalities - NEFIN*), ce qui rend difficile pour NEFIN et d'autres organisations de peuples autochtones à déposer une plainte au tribunal contre les partis politiques au pouvoir pour outrage.

Coalitions promouvant un fédéralisme identitaire

Pour contrecarrer l'opposition à un fédéralisme sur base identitaire des partis majoritaires dans l'AC, les partis d'opposition, dirigé par l'UCPN-maoïste en alliance avec des Madhesi et les partis politiques autochtones représentés dans l'AC et les autres alliés qui ne sont pas représentés dans l'AC, ont formé une coalition de 22 partis politiques en septembre avec le slogan «*d'assurer le fédéralisme identitaire, la constitution du fédéralisme*». Ils ont fait un appel à descendre dans les rues afin de rassembler un soutien pour leurs efforts à l'intérieur de la CA.

Les peuples autochtones ont formé plusieurs partis politiques dans le cadre de leur mouvement vers la formation de coalitions identitaires.⁵ Un Comité national de lutte des nouveaux peuples autochtones a été également formé à l'initiative de Pdmarnatna Tuladhar, ancien conseiller de NEFIN, et les dirigeants de certaines grandes communautés autochtones. Il a été, cependant, bientôt contesté par NEFIN lui-même, dans une initiative parallèle. L'unité souhaitée et la force du mouvement autochtone du pays continue donc à être contestée par affiliation à un parti et d'autres aspirations politiques, et le mouvement semble fragmenté.

Etablissement des caucus autochtones dans l'AC

Bien que le règlement de l'AC ne permette pas la création officielle de caucus, il y a un effort soutenu pour former un caucus qui comprendrait la plupart des membres de l'AC autochtones appartenant à différents partis politiques, y compris le Congrès népalais, CPN-UML et PCNU - Maoïste. Les membres de l'AC représentant les partis politiques qui ont été établies à partir de l'intérieur du mouvement des peuples autochtones ont déjà formé le *Sajha Muddaka lagi Smyukta Manch Gathabandhan* - (Joint Forum Coalition pour les questions ordinaires, i.e. Caucus des membres autochtones de l'AC). Dix partis politiques sont représentés dans ce caucus.

De la même manière, 41 membres Tharu de l'AC ont formé le Caucus Tharu pour garantir les droits du peuple Tharu dans la nouvelle Constitution, et promouvoir la formation de Tharuwan / Province Tharuhat.

De manière similaire, les membres Magar et Rai de l'AC ont également formés leurs caucus respectifs.

Lorsque le Congrès népalais et le PCN-UML ont soumis au *Political Dialogue and Agreement Committee* une proposition de sept provinces définies sur *base géographique* (confiant qu'ils pourraient rassembler la majorité des 2/3 nécessaire si la proposition a été soumise à un vote dans l'AC), le Caucus Tharu a montré son désaccord publiquement avec cette

proposition.

Ceci a conduit à retirer toute confiance à la fois au Congrès népalais et au PCN-UML pour pousser cette proposition plus avant car, finalement, lors du vote de l'AC, la plupart des membres autochtones de l'AC auraient probablement défié leur leader parlementaire afin de protéger leurs droits en tant que peuples autochtones.

Fusion de cinq partis politiques Limbuwan

Après des mois d'efforts de la part des *tututumyang* (groupe d'intellectuels et dirigeants âgés), cinq partis politiques Limbuwan ont fusionné en 2014⁷. L'intégration des cinq partis en un seul (le Parti Limbuawan, Népal) a donné un nouvel espoir aux dirigeants, cadres, partisans, sympathisants et militants du mouvement des peuples autochtones en ce qui concerne le lancement d'un mouvement fort pour obtenir l'autonomie Limbuwan dans la nouvelle Constitution, et a également inspiré d'autres peuples autochtones des mouvements et des partis politiques d'unir afin de gagner en force à cette conjoncture historique critique.

Demande croissante pour la mise en œuvre effective du Consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)

Les violations des droits des peuples autochtones sur leurs terres ancestrales et ressources naturelles ont continué à se produire en 2014. Pour exemple est celui en Haute Marsyangdi, où un projet hydroélectrique aura une incidence sur au moins cinq villages Gurung et Tamang. Selon les locaux, aucune consultation véritable n'a été organisée avec les communautés, et les données de l'étude d'impact environnemental étaient incorrectes. Le projet devait être terminé en juillet 2015, mais le travail a été retardé en raison des protestations conjointes des peuples autochtones et des employés exigeant de meilleures conditions de travail⁸. À la suite de protestations, les responsables du projet ont eu des entretiens avec les représentants des employés le 3 mars 2014, par rapport à leurs demandes, créant ainsi des divisions entre les employés et les peuples autochtones et l'isolement de ces derniers. Les défenseurs locaux des droits humains autochtones ont entamé un dialogue avec les responsables du projet sur le processus FPIC et une réunion a été convenue pour début 2015.

NEFIN a finalisé et adopté des lignes directrices FPIC et de les Comités de coordination de districts affiliés. Ces lignes directrices ont été rédigées parce que la plupart des Offices de Propriété Intellectuelle (IPOs) au niveau local et leurs dirigeants ne sont pas familiers avec les procédures pour un véritable dialogue entre les peuples autochtones et les responsables de projet / programme sur l'impact de ces projets / programmes sur les terres et ressources des peuples autochtones.

Présentation des enjeux du Népal à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014

La Plénière de Haut Niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, connue sous le nom

de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, a eu lieu au siège des Nations Unies, New York, les 21-22 Septembre 2014. Yasso Kanti Bhattachan, qui représentait la Fédération nationale des femmes autochtones (NIWF) du Népal et Pratima Gurung, qui représentait le Forum international des personnes handicapées, ont lu des déclarations dans le cadre de la Table ronde 1: l'Action du système des Nations Unies pour mettre en œuvre les droits des peuples autochtones (22 Septembre 2014).

Notes et références

1. Article 138 stipulates: 1) To bring an end to discrimination based on class, caste, language, gender, culture, religion and region by eliminating the centralized and unitary form of the state, the state shall be made inclusive and restructured into a progressive, *democratic federal system.
#(1A) Accepting the aspirations of indigenous ethnic groups and the people of the backward and other regions, and the people of Madhes, for autonomous provinces, Nepal shall be a Federal Democratic Republic. The provinces shall be autonomous with full rights. The Constituent As-sembly shall determine the number, boundary, names and structures of the autonomous prov- inces and the distribution of powers and resources, while maintaining the sovereignty, unity and integrity of Nepal. A High Level Commission shall be constituted to make recommendations for the restructuring of the State in accordance with clause (1) and (1A). The composition, function, duty, power and terms of service of such Commission shall be as determined by the Government of Nepal.
2. Madhesis are inhabitants of the lowland Terai region of Nepal. Madhesi leaders include indigenous peoples of Terai, including the Tharus, as Madhesi but indigenous peoples do not accept this.
3. The CA comprises 240 members elected through a first-past-the-post voting system (the candidate who gains the highest number of votes in each of the 240 constituencies wins the seat), 335 members elected through proportional representation (each of the country's diverse communities is ensured representation, in line with their overall proportion of the population), and 26 members nominated directly by the Cabinet (these 26 members are to represent "distinguished personali- ties" and indigenous peoples who fail to be represented through election). Source: United Na- tions Mission in Nepal Archive Site (http://www.un.org.np/unmin-archive/?d=peaceprocess&p=el ection_system).
4. See *The Indigenous World 2014*.
5. The new indigenous parties include *Khambuwa Rastriya Morcha, Tharuhat Terai Party, Rastriya Janamukti Party, Manch Sambadda Sanghiya Limbuwan Rajya parishad, Nepa: Rastriya Party, Adibasi Janjati Party, and Samajik Loktantrik Party*.
6. Limbuwan is a territory covering the existing nine districts that lie to the east of the Arun river. It is one of the provinces recommended by both the State Restructuring and State Power Division Committee of the CA and the Sate Restructuring Commission formed by the CA.
7. These were the *Munch Sambaddha Sanghiya Limbuwan Rajya Parishad, Limbuwan Mukti Mor- cha, Limbuwan Mukti Morcha Nepal, Sanghiya Ganatantrik Party, and Limbuwan Rajya Parishad*.
8. *"The glimpse of Indigenous Peoples' human rights violation in Nepal"* produced by Lawyers' Association for Human Rights of Nepalese Indigenous Peoples (LAHURNIP), 2011; <http://www.ekantipur.com/2014/08/16/business/upper-marsyangdi-project-running-behind-sched- ule/393664.html> (accessed on 20 January 2015)

Krishna B. Bhattachan appartient au peuple autochtone Thakali. Il est l'un des membres fondateurs de la faculté et ancien directeur du département de sociologie et d'anthropologie de Tribhuvan University. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles sur la question des peuples autochtones. Il a été membre du Comité spécial d'organisation des conférences politiques de 2012 et s'est impliqué dans la formation d'un parti politique des peuples autochtones.

Source : IWGIA *Indigenous World 2015*,
Ttraduction de l'anglais par **Ana Maria Stan**